Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 21 décembre 2022

Délestage électrique : la solution pour conserver l'intégrité du système électrique national ?

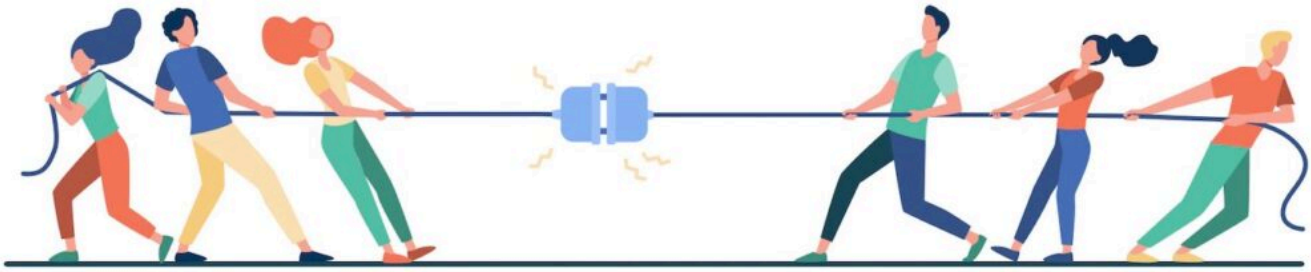

Cette année a été marquée par plusieurs événements qui créent des difficultés pour produire de l'électricité. Afin de conserver l'intégrité du système électrique national, la préfecture de Vaucluse encourage les usagers à réduire leur consommation au quotidien, mais aussi à se préparer à d'éventuelles opérations de délestage électrique.

Un délestage électrique consiste en une coupure maîtrisée, tournante, ponctuelle et de courte durée. Dans un contexte où la sobriété énergétique s'impose pour passer l'hiver dans les meilleures conditions, les particuliers, les administrations et les entreprises sont invités à se mobiliser.

De son côté, le Gouvernement a mené des travaux en coordination avec le Réseau de transport d'électricité (RTE) et les distributeurs d'éléctricité afin d'anticiper et de préparer l'éventuel recours à ces coupures d'électricité organisées.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 21 décembre 2022

Comment savoir quand le système électrique est sous tension ?

Le système de production électrique peut ne pas toujours répondre à tous les besoins, surtout aux heures de pointe, lorsque tout le monde consomme en même temps, généralement entre 8h et 13h et 18h et 20h. Pour savoir lorsque le système est sous tension, RTE et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) ont élaboré un outil simple d'utilisation et gratuit : EcoWatt.

Sur le service EcoWatt, il y a trois signaux distincts. Le signal vert indique qu'il n'y a pas d'alerte, le signal orange indique que le système électrique est tendu et que les gestes d'économie d'électricité sont les bienvenus, et le rouge signifie que le système électrique est très tendu et que les gestes d'économie d'électricité sont indispensables.

Lorsqu'une alerte orange ou rouge est signalée, les entreprises, les collectivités et les citoyens sont appelés à réduire Ieur consommation d'électricité. Si cette réduction est suffisante, le risque de coupure est écarté, si ses effets sont insuffisants, RTE peut demander aux distributeurs d'électricité d'effectuer des coupures localisées et temporaires de 2h. Le délestage sera d'abord annoncé par RTE trois jours avant. Les communes seront informées et invitées à relayer l'information auprès de leur population. Elles mettront en place une cellule de crise pour suivre les impacts du délestage.

Que faire en cas d'alerte orange ou rouge ?

Les usagers sont d'abord invités à réduire leur consommation aux heures de pointe. Au bureau, il est recommandé de baisser la température et limiter l'éclairage, et de décaler la recharge des appareils électriques.

À la maison, il est recommandé de démarrer son lave-linge, son sèche-linge et ses plaques de cuisson et son four après 20h, de veiller au respect de la température du logement à 19°c et baisser la température du logement à 16°c ou 17°c en cas d'absence, en journée ou la nuit, de limiter la consommation d'eau chaude, d'éteindre tous les appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés, de limiter le nombre de lumières allumées et d'éteindre dans toutes les pièces inoccupées, mais aussi de limiter le visionnage de vidéos en streaming pendant les heures de pointe.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 21 décembre 2022

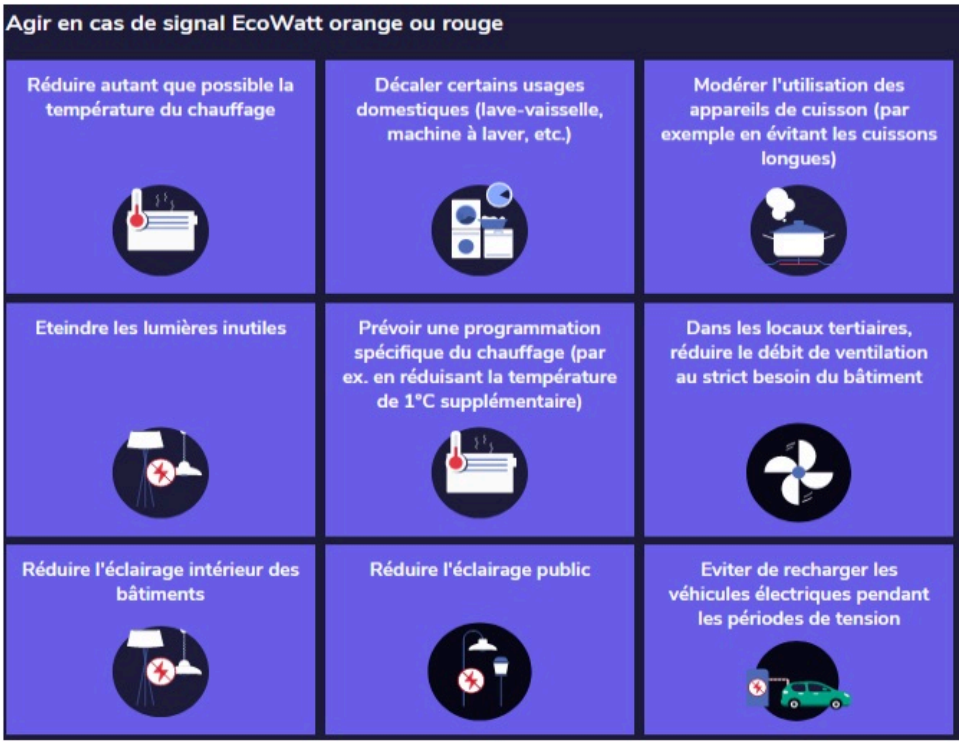

Que faire en cas de délestage d'éléctricité ?

Les coupures organisées pourraient entraîner la coupure des antennes dans les zones concernées et donc une interruption des communications téléphoniques. Les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers renforceront leur présence dans ces secteurs délestés pour maintenir un contact avec les populations.

Cependant, la possibilité de joindre les services d'urgence est une priorité. Le 112 est un numéro d'appel d'urgence multi-opérateur. Il peut être composé quel que soit le réseau de couverture, y compris si le nom de votre opérateur ne s'affiche pas. Dans les cas où le 112 ne fonctionnerait pas, il est possible de se rendre dans les bâtiments communaux, commissariats de police, brigades de gendarmerie et centres d'incendie et de secours (SDIS), où la présence humaine est renforcée et où il y a des postes de radio-télécommunication.

Pendant les coupures, il est recommandé de limiter ses déplacements, appeler en priorité le 112 (appel gratuit) pour toute urgence s'il n'y a pas d'accès au réseau téléphonique, de venir en aide aux personnes fragiles ou isolées, d'anticiper la non-disponibilité de certains services du quotidien tels que les distributeurs d'argent, les portes de garage ou l'accès aux immeubles, d'éviter d'emprunter l'ascenseur quelques minutes avant l'heure de la coupure et pendant toute l'opération de délestage, mais aussi d'être vigilant au risque d'incendie en cas de recours aux bougies et aux cheminées.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !